CNESER DU 15 SEPTEMBRE 2008

MOTION

Dans le cadre du Plan Licence, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé aux présidents d'université, dans un courrier en date du 9 mai 2008, de lui faire connaître avant le 30 juin leurs projets d'allongement des horaires d'ouverture des bibliothèques pour l'année 2008-2009. L'objectif affiché est double : « rapprocher les établissements français des standards européens » et « offrir aux étudiants une activité rémunératrice qui soit favorable à la poursuite de leurs études ».

Si le CNESER constate que les déficits dont souffrent les bibliothèques universitaires françaises les empêchent de correspondre à « l'image d'un pays de haute culture », il rappelle à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que le rapprochement des standards européens doit concerner les crédits d'acquisition de documentation, les surfaces des bibliothèques et les effectifs en personnels qualifiés, pas seulement les horaires d'ouverture.

Favorable à l'amélioration de l'accès aux bibliothèques, à plus de qualité adaptée aux besoins de ses publics (étudiants, enseignants chercheurs, enseignants, ...), le CNESER s'inquiète que cela se traduise dans les faits par la dégradation globale du service offert au public, faute d'embauche de personnels qualifiés, recrutés sur des emplois statutaires.

En ce début d'année universitaire caractérisée par l'annonce de la suppression de 900 emplois statutaires dans le budget 2009, les pressions stigmatisant les personnels des bibliothèques universitaires se multiplient. Ils ne peuvent être tenus responsables du marasme des bibliothèques universitaires françaises au regard des standards européens.

Le CNESER condamne la méthode qui consiste à faire reposer cette amélioration de l'accès aux bibliothèques universitaires sur le seul alourdissement des charges de travail des personnels – parmi lesquels nombreux sont rémunérés au salaire minimum. Il demande que toute ouverture de nouvel établissement soit assortie des créations de postes statutaires nécessaires.

Cette situation conjuguée aux récentes études statistiques sur le taux d'échec des étudiants salariés plaide pour la mise en oeuvre d'une réelle allocation d'autonomie en lieu et place du système de bourses actuel tout à fait insuffisant et du développement des emplois précaires pour les étudiants.

Dans ce cadre, le CNESER dénonce que les seuls moyens mis en avant soient des crédits contractuels destinés à financer le seul recrutement d'étudiants sur contrats précaires qui viendraient se substituer à des emplois statutaires qualifiés.

SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, FSU FERC-Sup CGT, CGT UNSA SGEN-CFDT SNPREES-FO UNEF FCPE PEEP

Vote (31 votants): Pour 21, Contre 1, Abstentions 9